

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

29 janvier 2015 - 13 : 20



Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2007 s'inscrit en termes d'enjeux et d'objectifs dans la continuité des précédents contrats de la politique de la ville (Contrats de Ville).

L'Etat, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, Brest métropole et les villes de l'agglomération brestoise ont souhaité poursuivre le travail engagé pour mieux coordonner l'ensemble de leur moyen pour agir de manière plus cohérente dans les quartiers et l'agglomération.

Ce projet de cohésion sociale urbaine mobilise avant tout les politiques publiques ordinaires dans leur organisation mais aussi leurs moyens financiers.

Mais de manière à faciliter l'innovation, la mise en lien, le soutien aux opérateurs de terrain, les signataires du contrat mutualisent une enveloppe annuelle de 990 000 € alimentée par les partenaires du contrat :

- [Etat/Acsé](#) : 460 000 €
- Ville de Brest : 200 000 €
- Brest métropole : 100 000 €
- [Conseil Général](#) : 150 000 €
- [C.A.F.](#) : 80 000 €

D'autres programmes pourront également être sollicités (Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Ville Vie Vacances (VVV),) suivant le contenu du projet.

5 domaines prioritaires :

- L'amélioration de la qualité résidentielle des quartiers prioritaires et la diversité sociale des territoires ;
- Une action éducative coordonnée pour une meilleure égalité des chances ;
- L'insertion, l'emploi et le développement économique des territoires pour un meilleur accès à l'emploi des habitants ;
- La promotion et l'éducation à la santé pour améliorer le bien être et la qualité de vie des habitants ;
- La prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité publique.

Objectifs des projets :

- Les projets devront s'inscrire dans leur environnement et dans le temps
- Ils devront favoriser l'écoute et la mobilisation des habitants.
- Ils devront s'inscrire prioritairement dans une logique d'impulsion, d'innovation ou d'expérimentation.
- Les financements pourront être également mobilisés sur des études, évaluations, des formations d'acteurs
-



- [Sur les quartiers prioritaires](#), toutes les actions contribuant aux objectifs du contrat.
- Sur les communes ou l'agglomération : les actions seront soutenues en fonction des publics concernés, de la nature de l'action, des méthodes de conduites de l'action, ou/et de leur impact direct ou indirect sur les quartiers prioritaires.

Un axe fort

Les actions favorisant l'initiative des habitants, la responsabilité, la participation à la vie de la cité, dans les domaines les plus divers : l'éducation, l'habitat, le cadre de vie, l'insertion, l'expression, l'initiative citoyenne...

Bilans du CUCS 2009-2014

- [Bilan thématique](#)
- [Bilan financier](#)
- [Bilan de l'agglomération](#)
- [Bilan géographie prioritaire](#)
- [Bilan participation des habitants](#)
- [Bilan consolidé - Synthèse](#)

Téléchargements

- [La plaquette de présentation](#) (PDF : 4,1 Mo)
- [Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de l'agglomération brestoise](#) (PDF : 415 Ko)
- [Le mode l'emploi du programme financier](#) (PDF : 92 Ko)
- [Le dossier de demande de subvention au C.U.C.S.](#) (PDF : 111 Ko)

Contacts

Développement Social Urbain

9 rue des Onze Martyrs 29200 BREST

Tél : 02.98.34.67.10

Courriel : dsu@brest-metropole.fr